

années? Je prétends que c'est la mesure d'incitation fiscale. Pour le moment nous ne percevons aucun impôt sur ce matériel utilisant une source d'énergie renouvelable. Si en cinq ans un million de foyers seulement consentait à faire ce genre d'investissement, il est facile de multiplier 1 million par \$4,000. C'est un montant de \$4 milliards.

Un tel montant affecté à l'achat de matériel qui n'était pas construit auparavant crée un grand nombre d'emplois. Qui percevra les impôts levés sur ce montant? Nous savons que lorsqu'une dépense initiale de \$4 milliards est engagée dans le système elle engendre un revenu d'environ \$8 à \$10 milliards. Le gouvernement percevrait environ 40 p. 100 de ce montant de \$8 à \$10 milliards réparti sur une période de quatre ou cinq ans.

Sur une période de cinq ans, les gouvernements récupéreront 40 p. 100 des 10 milliards de dollars. Ils ne perçoivent rien en ce moment. D'ici les quatre ou cinq prochaines années, ils recueilleront 4 ou 5 milliards de dollars, somme qui n'est pas à négliger. Les employés du ministère des Finances, qui savent fort bien additionner et soustraire, se rendront parfaitement compte de l'importance de la somme, surtout si l'on songe que cela réduirait le coût du chauffage des maisons de quelque 75 p. 100 par année, réduction dont bénéficieraient ceux qui accepteraient de prendre des risques et de profiter des incitations fiscales.

Si l'on opte pour l'autre solution, celle prévue dans l'actuelle mesure législative qui accorde une subvention de \$800, il faudra peut-être déboursier quelques milliers de dollars par année. Si une chose nous coûte \$4,000, ce \$800 en ramène le prix à \$3,200. Après avoir payé \$400 en impôt, le coût net s'établit à \$3,600. En calculant une économie de \$400 par année, il faudra neuf ans pour rembourser ce montant. C'est tout à fait marginal. Seulement quelques milliers de citoyens opteront pour cette solution.

Je crois m'être clairement expliqué à tous ceux qui veulent bien entendre. Ce que le ministre aurait de mieux à faire, c'est de rentrer chez lui ce soir et de réfléchir encore une fois à toute cette affaire. S'il se donne la peine de vérifier auprès de ses fonctionnaires, il constatera l'inéluctable vérocité de mes propos. Si à son retour il est disposé à proposer un amendement, et il peut le faire en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, même si cela entraîne des débours, il servira l'intérêt de son pays. Non seulement les rentrées fiscales augmenteraient, ce qui aiderait à combler le déficit, mais également beaucoup de nos concitoyens pourraient réaliser des économies.

Nous comptons au Canada, aujourd'hui, quelque 4.4 millions de maisons et bien d'autres immeubles qu'il faut chauffer. De 35 à 40 p. 100 de toute l'énergie que nous consommons aujourd'hui, en raison du climat froid du Canada, sert au chauffage des maisons et des immeubles. Il s'agit d'une proportion importante de notre consommation énergétique.

On connaît maints exemples de ces techniques moins sophistiquées, par exemple celle du moulin à vent. Nous nous en servons depuis des milliers d'années. Nous progressons si rapidement que d'ici un an ou deux, dans beaucoup de cas, l'achat de ces appareils sera rentable. Il n'en est rien en ce moment car on peut obtenir de l'électricité à meilleur marché, par exemple à 1c. le kilowatt. Avec les nouvelles techniques qui seront mises au point d'ici un an ou deux, le gouvernement

Impôt sur le revenu—Loi

ferait bien de prendre conscience de la quantité d'énergie que nous pourrions tirer des sites venteux comme Algoma, les régions riveraines et côtières, et particulièrement les Prairies.

● (2050)

Ces moulins pourraient produire au bas mot 3, 4, voire 5 p. 100 du total des besoins en énergie de notre pays.

L'exemple le plus évident dont j'ai déjà eu l'occasion de parler à de nombreuses reprises c'est la pompe à chaleur. En Amérique du Nord, les thermopompes existent depuis 60 ans. Les femmes les appellent des réfrigérateurs. Ces pompes aspirent la chaleur des aliments et l'expulsent sur le sol. Une thermopompe aspire la chaleur de l'air, du sol, de l'eau ainsi que de toute autre matière ambiante possible, l'amène à la température voulue avant de la rejeter dans la maison.

En Amérique du Nord, c'est dans notre pays que se font les recherches sur ces thermopompes pour climat froid. Je crois qu'une société américaine va faire du Canada son principal centre de production, mais pour cela elle a besoin d'un marché. Ces appareils coûteront, je pense, environ \$4,000. Je sais que le Conseil national de recherches a décidé d'embaucher à compter du 1^{er} janvier le chef de l'équipe de recherche de cette société américaine parce qu'il s'intéresse à ses connaissances.

Nos fonctionnaires possèdent toutes les compétences requises et l'industrie de la fabrication dispose des moyens de production nécessaires au Canada. On ne produit pourtant pas tellement de pompes à chaleur. Je sais qu'il y en a un peu partout dans la ville d'Ottawa et qu'on en a vendu entre 30 et 40 jusqu'à présent cet hiver. Ce sont plutôt 300,000 ou 400,000 de ces appareils qu'il faudrait vendre chaque hiver. Les emplois que cela créerait ainsi que les revenus fiscaux qu'en retirerait l'État sans parler du nombre d'employés supplémentaires que l'on pourrait embaucher pour la fabrication de ces appareils seulement permettrait d'enregistrer pendant une quinzaine d'années un taux de croissance soutenu dans ce genre de production. De plus s'il est possible de réaliser ce genre d'économies soit 50 à 75 p. 100 par édifice chaque année en utilisant la chaleur indirecte du soleil, songez donc aux économies que cela représenterait au niveau de nos ressources non-renouvelables.

Le budget de M. Crosbie faisait allusion à deux ou trois endroits à un certain appareil, en l'occurrence l'alambic. Les alambics sont de vieux appareils servant à la fabrication d'énergie. Si vous les jugez sous le seul critère de la rentabilité économique vous en concluez que le procédé est voué à l'échec sur le plan commercial car l'alcool produit revient trop coûteux. Mais si l'on incite les gens à posséder leur propre alambic, l'expérience sera concluante car ils ne comptabilisent pas le temps qu'ils consacrent à en surveiller de fonctionnement surtout s'ils rémunèrent leurs épouses qui s'en occupent, tout en bénéficiant de la déduction fiscale.

Tout ce que je sais, c'est que 36 États de l'Union ont des lois et des mesures incitatives visant ce genre de choses, mais que nous n'en avons pas au Canada à l'heure actuelle. Nous les avons perdues en rejetant le budget Crosbie. Cela ne satisferait que 3, 4 ou 5 p. 100 de nos besoins énergétiques, mais l'idée est si prometteuse que certains nous mettent en garde contre la tentation d'aller trop loin trop vite car on s'oppose à ce que de bonnes terres à grains servent à faire pousser ce qui est nécessaire pour alimenter les alambics. Cela ne risque pas de tracasser la majorité d'entre nous, car nous nous y connaissons